

Limites politiques oubliées : Armorique et Bretagne. Critique de sources

Le sujet de ce congrès nous invite à observer le pouvoir politique en Bretagne. Pourtant, de quelle Bretagne parlons-nous ? Nous concevons aujourd'hui Armorique et Bretagne comme de quasi synonymes. Et le sens que nous prêtons à ces désignations géographiques d'Armorique et de Bretagne conditionne notre regard politique. Il est confortable, pour chacun d'entre nous, de nous représenter notre passé en conformité avec ce que nous connaissons aux temps modernes. Mais ces représentations sont-elles véridiques ? Pour le savoir, il convient de vérifier si le regard que nous portons sur la géopolitique attachée aux deux dénominations d'Armorique et de Bretagne rencontre, dans le passé, évidences ou contradictions. En d'autres termes, faut-il observer la Bretagne et l'Armorique seulement selon leurs géographies actuelles ? Les contes nous montrent le roi Arthur, soucieux, en son castel de Caerduel, pensif lorsqu'il songe à ses « maints royaumes ». Ces royaumes distants, réputés dépendants d'Arthur dans les récits de la « matière de Bretagne », correspondent-ils à quelque réalité historique oubliée ? Existe-t-il une géographie perdue de l'Armorique et de la Bretagne ? Nous avons évoqué cette question avec celui dont j'ai eu l'honneur d'être l'élève, M. le Professeur Hubert Guillotel. L'exigence de ce grand chercheur a conduit à l'examen des sources. Pour confronter la question des géographies originelles de l'Armorique et de la Bretagne à une réalité historique, nous avons eu recours aux sources antiques, comme à celles disponibles pour le Haut Moyen Âge. Ces sources ne traitent pas, en général, des Armoricains, ou de la Bretagne, comme de sujets spécifiques. La distance relative des sources classiques, que nous avons choisi d'utiliser, avec une histoire strictement centrée sur la Bretagne, peut être regardée comme une garantie de l'objectivité des informations livrées. Les lectures nationales de l'histoire bretonne, nées à la fin du XIX^e siècle, présentent le peuple breton dans une situation de singularité historique. Les auteurs antiques ou mérovingiens confirment-ils ce regard où les Bretons ne seraient sortis

que tardivement des brumes de leur île natale ? Ou bien une telle lecture de l'histoire bretonne n'est-elle possible que si l'on fait abstraction des sources antiques ?

Entre Armorique et Bretagne, si l'on observe la chronologie, le premier des deux termes à apparaître dans les sources est celui d'Armorique. L'étymologie de ce mot provient de la langue gauloise, le celtique. La dénomination de *Are Mori* désigne les gens qui habitent près de la mer. Quant au terme de Bretagne, il n'est pas séparable de la population qu'il désigne. Sous la plume de César, la Bretagne apparaît sous la forme de *Britannia*. Le vocable autochtone serait représenté par les désignations postérieures de *Prithain*, ou *Cruthen*, qui dénomment aussi les populations calédoniennes, restées indépendantes de Rome¹. Et ce serait le sujet d'un autre article que d'envisager les sens, et les synonymies, attribués à ce mot de Bretagne. Observons que la dénomination de Bretagne a suivi les Bretons depuis l'île de Bretagne pour servir à nommer la terre où ils résident aujourd'hui. Mais cette désignation recouvre-t-elle la totalité des terres bretonnes ?

Notre observation va se porter successivement sur les deux termes d'Armorique (I) et de Bretagne (II). Tout d'abord, le terme d'Armorique va demeurer en usage, depuis son sens gaulois originel, géographique et descriptif, jusqu'à une acception romaine de ce vocable, administrative et militaire. Ensuite, les premières descriptions des Bretons, en l'île comme sur le continent, nous montreront la présence de cette population, dans un rôle généralement militaire, au sein de l'empire romain, aussi bien d'après les témoignages antiques qu'aux temps mérovingiens.

I – Le terme *Aremorici*

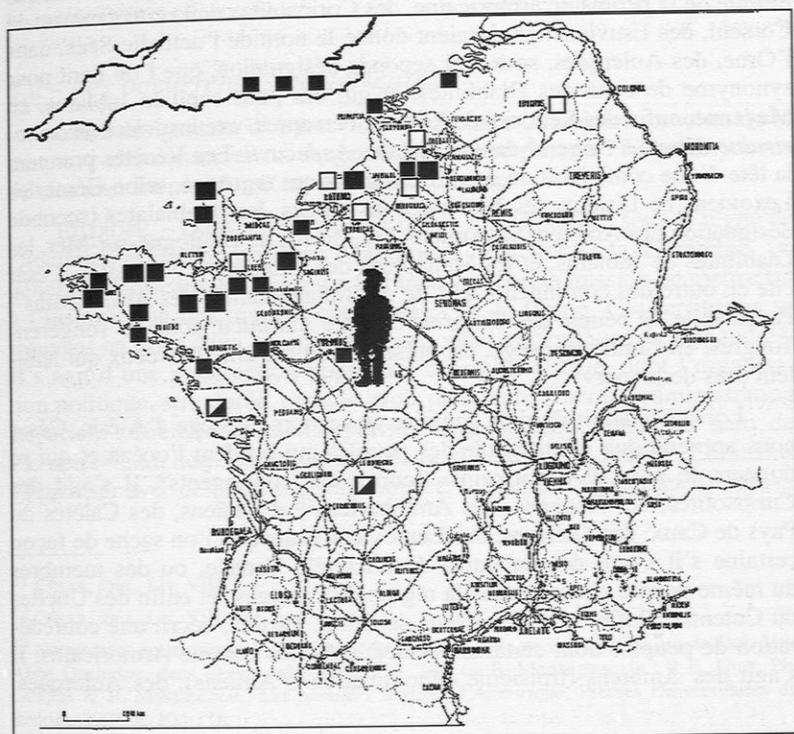
César est pour nous le premier auteur à décrire les Armoriciens². Dans le *Bellum Gallicum* ce général présente ces peuples, fédérés contre lui (§.1). Ce terme se maintient au cours du temps sous l'Empire romain, et dans un espace géographique défini (§.2).

¹ Soazig KERNEIS, *Les Celtiques, Servitude et grandeur des auxiliaires bretons dans l'Empire romain*, Presses Universitaires de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand, 1998, p. 28 et sq.

² Affirmation qui néglige les géographes grecs tels le massaliote PITHÉAS, ou le bithynien DENYS le Périégète, qui ont pu décrire les contrées occidentales de notre continent, mais sans utiliser le terme autochtone gaulois de *Aremorici* pour dénommer les populations proches de la mer. Voir E. COUGNY et H. LEBÈGUE, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, Paris, Renouard, H. Loones, 1878.

§.1 - Les Aremorici de César

Dans la *Guerre des Gaules*, César cite les Armoriciens pour décrire ses rapports guerriers ou politiques avec ces peuples, lors de sa conquête de l'espace gaulois (fig. 1). Tout d'abord, les «peuples de l'océan» font leur soumission au conquérant romain³. Dans cette présentation géographique, il faut signaler que nous suivons l'hypothèse de Longnon⁴, qui



- Peuples qualifiés d'Armoriciens par César
- Peuples alliés des confédérations armoricaines
- ▣ Lemovices

Figure 1 - Les Aremorici de César.

³ CÉSAR, *Bellum Gallicum*, Liv. II, 34.

⁴ Auguste LONGNON, *La formation de l'unité française*, leçons au Collège de France, 1889-1890, Paris, Auguste Picard, 1922.

assimile, souvent trop vite, les territoires des cités gauloises à nos départements modernes. Pourtant si cette lecture est sans doute fautive, pour les territoires qui ont été mouvants, elle reste une approximation satisfaisante, si l'on s'en tient aux centres de pouvoirs, aux chefs-lieux⁵. Nous userons de cette facilité pour une description rapide des confédérations armoricaines. Les peuples armoricains qui se soumettent à César sont présentés par ce général qui est aussi le chroniqueur. Il s'agit alors des Vénètes du *Bro Gwened*, le Vannetais, des Unelles du Cotentin, des Osismes de l'extrémité de la péninsule armoricaine, des Coriosolites de la cité gauloise de Corseul, des Esuviens qui auraient donné le nom de l'actuelle Sées, dans l'Orne, des Aulerques, sous leur seconde désignation, que l'on tient pour synonyme de celui des Diablintes, et qui ont pour capitale Jublains, en Mayenne, enfin des Redones de Rennes. Peu après, une insurrection *armoricaine* débute à Angers⁶ dans la cité des *Andecavii*. Les Vénètes prennent la tête d'une confédération des Armoricains qui regroupe, selon César, les Lexoviens de Lisieux, les Namnètes de Nantes, les Ambialates (seconde désignation des Ambiens) d'Amiens, les Morins de Boulogne-sur-Mer, les Diablintes de Jublains, et les Ménapiens des Flandres occidentales. César cite en outre des contingents de l'île de Bretagne alliés des Armoricains⁷. Par la suite, le peuple des Tongres, capitale *Atuatuca*, actuelle Tongeren-Tongres, en Limbourg belge, est présenté comme allié de «ceux qui habitent près de la mer»⁸.

Lorsqu'il décrit l'armée gauloise au secours du siège d'Alésia, César nous apprend que «l'ensemble des peuples qui bordent l'océan et qui se donnent le nom d'Armoricains» fournit des contingents⁹. Il s'agit des Curiosolites, des Redones, des Ambibariens¹⁰ d'Amiens, des Calètes du Pays de Caux, des Osismes, des Lemovices (sans que l'on sache de façon certaine s'il s'agit des habitants de l'actuelle Vendée, ou des membres du même peuple résidant dans la région de Limoges) et enfin des Unelles du Cotentin. Enfin, le continuateur de César, Hirtius, décrit une confédération de peuples dont certains ont déjà été cités comme Armoricains. Il s'agit des Ambiens (troisième dénomination d'Amiens), des Aulerques,

⁵ Dominique GARCIA et Florence VERDIN, *Territoires celtiques, Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Paris, Editions Errance, 2002.

⁶ CÉSAR, *op. cit.*, Liv. III, 7.

⁷ CÉSAR, *ibid.*, Liv. III, 9.

⁸ CÉSAR, *ibid.*, Liv. VI, 31.

⁹ CÉSAR, *ibid.*, Liv. VII, 75.

¹⁰ Les désignations gauloises rendaient compréhensibles à l'auditeur des synonymies qui ne nous apparaissent plus. Il s'agit ici d'un second synonyme d'Ambialates ou Ambiens, membres de la cité d'Amiens.

des Calètes, des Véliocasses, de *Rotomagus*-Rouen et des Atrébates d'Arras¹¹. En dernier lieu, avant de quitter la Gaule, César a placé à Tours deux légions pour «garder l'Armorique»¹². Tours y gagnera la désignation de *Caesarodunum* et le rôle d'autorité qu'elle conservera par la suite¹³. Voici la géographie et les solidarités guerrières des Armoricaïns telles qu'elles ont été décrites par leur premier historien. Le terme de *Aremorici* rencontre une valeur géographique descriptive qui semble recevable depuis Tours jusqu'au Rhin ou dans les Flandres, et depuis le Limousin jusqu'en l'île de Bretagne.

§.2 - Les occurrences postérieures

Cette désignation d'*Aremorici*, c'est-à-dire d'habitants proches de la mer, va-t-elle conserver un usage sous l'empire romain ? Nous disposons de témoins. Le premier d'entre eux est Eutrope¹⁴.

EUTROPE. – Dans le cadre de l'Empire romain tardif, sous le règne de Dioclétien et de son collègue Maximien, créateurs de la Tétrarchie, un général armoricain, le ménapien Carausius, reçoit la mission de mettre fin à l'insurrection des régions occidentales de la Gaule. Ces territoires se trouvent en effet dans un état insurrectionnel endémique : la Bagaude¹⁵. Il s'agit d'une insurrection populaire, d'origine fiscale, dont l'organisation politique, structurée, semble avoir pu se substituer à l'administration impériale officielle et même parfois négocier son retour au sein de l'Empire¹⁶. Au lieu de remplir sa mission d'éradication brutale, Carausius va pactiser avec celui qu'il devait vaincre, le chef des Bagaudes Tibatto¹⁷.

¹¹ CÉSAR, *ibid.*, Liv. VIII, 7.

¹² CÉSAR, *ibid.*, Liv. VIII, 46.

¹³ Notamment en matière religieuse avec la question délicate de la primature de Dol. Voir Abbé Duchesne, dans *Revue celtique*, XIV, p. 240, ou B. Merdrignac, in : P.-R. GIOT, Ph. GUIGON & B. MERDRIGNAC, *Les premiers Bretons d'Armorique*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 104-118.

¹⁴ EUTROPE, *Breviarium historiae romanae*, Abrégé d'histoire romaine, œuvre du IV^e siècle, dédiée à l'empereur Valens (364-378). Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, édition et traduction : Joseph HELLEGOUARC'H, les Belles-Lettres, Paris, 2003.

¹⁵ Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, Payot, 1982, pp. 129-132.

¹⁶ La plus nette illustration de ce type de négociation est observable lorsque l'empereur gaulois Tetricus, surnommé l'empereur des Bagaudes, remettant son pouvoir à l'empereur Aurélien, reçoit le titre de *corrector Lucaniae*, et son fils celui de sénateur, Histoire Auguste, Aurélien, XXXIV, 2. Voir également : J.-M. CARRIÉ et Aline ROUSSELLE, *L'Empire en mutation, des Sévères à Constantin, 192-337*, Collection Points Histoire, Paris, Le Seuil, 1999, p. 161-162.

¹⁷ EUTROPE, *ibid.*, IX, 21-22.

Puis réunissant sous son autorité les territoires où son pouvoir est officiel et ceux où la Bagaude l'a accepté, Carausius fait sécession de l'Empire et constitue une sorte de royaume indépendant qui réunit l'île de Bretagne et les domaines continentaux de l'ouest de la Gaule. Comme pour toute rébellion, la géographie du domaine contrôlé par Tibatto et Carausius est marquée par un caractère passager et incertain. En outre, les auteurs de l'époque qui écrivent souvent pour l'Empereur montrent une certaine pudeur à décrire ce qui constitue un défi à leur autorité¹⁸. Carausius exerce une activité lucrative de contrôle de la piraterie dans le détroit du Pas-de-Calais, à partir de Boulogne. Les Bagaudes, quant à eux, sont souvent «situés sur la Loire», ou qualifiés «d'Armoricains»¹⁹. Ceci donne une idée de l'espace contrôlé par Carausius. Après lui, son lieutenant, assassin et successeur, Allectus, poursuivra l'aventure de l'indépendance. L'expérience durera dix ans. Constance Chlore y mettra fin et réintégrera pour un temps les terres rebelles dans l'Empire.

La *NOTITIA DIGNITATUM* – Notre second témoignage provient de la *Notitia dignitatum*, l'annuaire des légions de l'armée romaine, connu par une unique copie du XI^e siècle²⁰. Ce document cite les unités et la position des troupes romaines réparties dans tout l'Empire, et notamment pour le sujet qui nous intéresse, au sein du *Tractus armoricanus et nervicanus*, circonscription militaire qui couvre tout l'ouest de la Gaule depuis les bouches du Rhin jusqu'à la Garonne (fig. 2). Nous pouvons constater, au vu de ce document officiel, que le terme d'Armorique est bien entré dans la nomenclature administrative romaine avec le sens que lui prêtait la population gauloise aux derniers temps de son indépendance.

Ce document, la *Notitia dignitatum*, a donné lieu à de nombreuses études. Il importe de citer ici les travaux de Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer²¹, mais aussi de Jean-Pierre Poly et Soazig Kerneis, en

¹⁸ AMMIEN MARCELLIN, *Histoire*, par exemple, n'évoque la question que lorsqu'il ne peut l'éviter, en fonction de la gravité du fait : ceux qu'il qualifie de «brigands» ont capturé et occis un propre parent de l'empereur Valentinien I^{er}, Contantianus, tribun des écuries, mais l'ennemi de l'intérieur n'est pas cité, AMMIEN MARCELLIN, t. V, Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, édition, traduction et annotation par Marie-Anne MARIÉ, les Belles Lettres, Paris, 1984, Liv. XXVIII, 2, 10.

¹⁹ La géographie passagère de ce royaume britto-armoricain contrôlé par Carausius n'est confirmée que par les difficultés rencontrées par les chroniqueurs à ses limites. V. *infra*.

²⁰ *NOTITIA DIGNITATUM, Pars Occidentalis*. XLII, éditée par Otto SEECK, Berlin, 1876, réimp. Francfort, 1962.

²¹ Laure-Charlotte FEFFER et Patrick PÉRIN, *Les Francs, A la conquête de la Gaule*, tome 1, *A l'origine de la France*, tome 2, Armand Colin, Paris, 1987, p. 59.

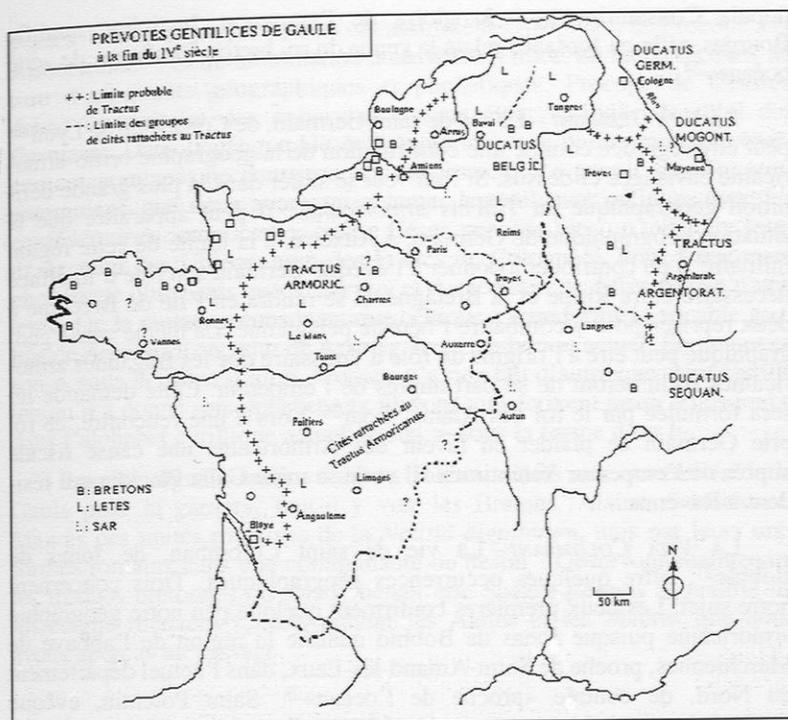


Figure 2 – Les Prévôtés gentiles des Gaules, selon la *Notitia dignitatum* (d'après Jean-Pierre Poly).

particulier, à qui nous devons certaines des cartes que nous reproduisons ici²². Le *Tractus armoricanus et nervicanus* de l'empire romain s'étend des bouches du Rhin à la Garonne. Dans cette vaste géographie armoricaine romaine, il est possible, grâce aux indications de la *Notitia dignitatum*, de situer les unités bretonnes, lètes, sarmates et maures réparties dans l'Empire. Jordanès, auteur goth du VI^e siècle²³, ajoute un détail inattendu à la géographie armoricaine que nous observons. Jordanès, qui écrit

²² Pour le *Tractus* : Jean-Pierre POLY, «Le dernier des Mérovinges, ou la parenté du premier roi de France», in : *Revue d'histoire du droit*, 74, juil.-sept. 1996, pp. 353-397.

²³ Jordanès écrit à la gloire du vainqueur de la nation gothique, l'empereur Justinien, une histoire en deux tableaux parallèles *Romana et Getica*, pour montrer la contribution de ces deux peuples à l'histoire, JORDANES, *Romana et Getica*, éd. Theodor MOMMSEN, *Monumenta Germaniae historica (MGH), Actorum Antiquissimorum*, t. V, pars I, Berolini apud Weidmannos, 1882.

depuis Constantinople à la gloire de l'empereur Justinien, qualifie Bourges, ville où Jordanès relate la venue du roi breton Riothame, de «cité océane»²⁴.

LA *VITA GERMANII* – La vie de saint Germain, de Constance de Lyon²⁵, peut être regardée comme une confirmation de la géographie britto-armoricaine envisagée ci-dessus. Si l'on veut se situer dans la plus grande définition géographique du *Tractus armoricanus*, il peut apparaître que la situation géographique de Germain, à Auxerre, à la limite de cette région militaire, a pu contribuer à donner à l'évêque Germain son rôle d'interface nécessaire entre Rome et la Bretagne. Il se rendra en l'Île de Bretagne à deux reprises pour y combattre l'hérésie pélagienne. La même cause géographique peut être à l'origine du rôle d'émissaire que les Bagaudes armoricaines solliciteront de sa part auprès de l'empereur. Cette demande lui sera formulée par le roi des Alains, Goar²⁶. Lors d'une rencontre, ce roi prie Germain de plaider en faveur des Armoricains une cause fiscale auprès de l'empereur Valentinien III et de sa mère Galla Placidia qui résident à Ravenne.

LA *VITA COLOMBANI* – La vie de saint Colomban, de Jonas de Bobbio²⁷, offre quelques occurrences géographiques. Trois concernent notre sujet. Les deux premières confirment quelque peu notre géographie armoricaine puisque Jonas de Bobbio qualifie la région de l'abbaye de Marchiennes, proche de Saint-Amand-les-Eaux, dans l'actuel département du Nord, de contrée «proche de l'océan»²⁸. Saint Potentin, évêque d'Avranches, est situé en Armorique²⁹, ce qui nous surprend moins. La dernière indication géographique de cet auteur dérange nos convictions modernes puisqu'il situe Nantes en Neustrie³⁰.

PROCOPE DE CÉSARÉE, dans son *Histoire des guerres*, livre le terme d'*Arborykoï*, peuple des Gaules, en opposition avec les *Germanis*. Sous la plume de Procope, le terme de *Γερμανῶν* (*Germanon*) désigne les

²⁴ *Veniens in Biturigas, civitatem oceano, ibidem*, XLV, 237.

²⁵ CONSTANCE DE LYON, *Vita Sancti Germani*, éd. René BORJUS, Paris, Cerf, 1965.

²⁶ *Ibidem*, p. 41.

²⁷ *Vita Columbani*, Bruno KRUSCH, in : *MGH, Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici*, t. IV, I, Hanovre, 1902. JONAS DE BOBBIO, *Vie de Saint Colomban et de ses disciples*, traduction de Dom Adalbert de VOGÜE, Abbaye de Bellefontaine, Bégrolles en Mauges, Vie monastique n° 19, 1988.

²⁸ JONAS DE BOBBIO, *Vie de Saint Colomban et de ses disciples, op. cit.*, prologue (2), p. 94.

²⁹ *Vita Colombani*, KRUSCH, I, 21 (41).

³⁰ Nantes est au pouvoir de Clothaire, roi de Neustrie, *Vita Colombani*, KRUSCH, I, 24, *Vita Eustasi*, KRUSCH, II, 7.

Francs³¹. La plupart des auteurs ont assimilé les *Arborykoï* de Procope aux Armoricaïns³². Cette assimilation a aussi été réfutée, de façon récente, au titre d'arguments géographiques et phonétiques. Procope de Césarée donne le territoire des *Arborykoï* comme étant «jointif» de celui des Germains. Dans la géographie de l'Armorique que nous venons d'observer, cet argument ne constitue pas un obstacle. Le peuple des Tongres, notamment, que nous avons vu assumer leur alliance militaire avec les confédérations armoricaines contre César, possède bien un territoire jointif de celui des Ubiens, nom des Francs de Cologne³³. Pour l'argument phonétique observons que *Arborykoï* et Armoricaïns ne diffèrent que d'une lettre. Or, la mutation consonantique celtique a transformé le vocable gaulois de *Aremorici* en celui de *Arvorig*, le terme breton actuel. En notant ce son *v-* sous la forme d'un β Procope n'a rien fait d'autre que saint Cyrille lorsqu'il a donné son alphabet aux Slavons, qui écrivent jusqu'à nos jours, dans l'alphabet cyrillique actuel, le son *v-* sous la forme d'un *b-*.

Procope signale enfin «d'autres soldats, situés aux extrémités de la Gaule pour la garder», faut-il y voir les Bretons, Alains, Sarmates et Maures des unités romaines de la *Notitia dignitatum*, unis par leurs uniformes romains dans une communauté de destin ? Observons maintenant les troupes bretonnes du *limes rhénan* que Soazig Kerneis a qualifié de «Bretagne rhénane»³⁴, sans oublier les Alains et les Maures que nous avons aperçus au passage.

II – Présences bretonnes

La description de la Bretagne par les sources romaines répond souvent à des intérêts militaires. Les mêmes impératifs de défense nourrissent la géographie, donnée par les sources, des contingents formés de Bretons, dans leurs premières présences historiques notables signalées sur le continent. La position des unités bretonnes trouve ainsi une description administrative, au sein de l'armée romaine (§.1) comme la participation de ces contingents aux aventures impériales. Pour observer les premiers Bretons décrits par l'Histoire, nous avons à nouveau recours au témoignage de l'annuaire officiel de l'empire romain tardif, la *Notitia dignitatum*, puis de

³¹ PROCOPE de Césarée, *Histoire des guerres*, DEWING (éd.), t. III, Cambridge 1968, V, 12, 2-45, pp. 119-131 ; cité par Michel ROUCHE, *Clovis*, Paris, Fayard, 1996, pp. 533-547.

³² Notamment ROUCHE, *ibidem*, Index, p. 592.

³³ Jean-Pierre POLY, «La corde au cou. Les Francs, la France et la loi salique», in : *Genèse de l'Etat moderne en Méditerranée*, Ecole française de Rome, n° 168, 1993.

³⁴ Soazig KERNEIS, «La Bretagne romaine. Note sur les établissements bretons dans les Champs Décumates», in *Latomus*, tome 58, 1999, p. 357-390.

l'évêque Grégoire de Tours et de son continuateur, pour la seconde partie des temps mérovingiens, désigné sous le nom de Frédégaire³⁵ (§.2).

§.1 - La Bretagne militaire et Rome

La Bretagne militaire romaine est également décrite par la *Notitia dignitatum*³⁶. Nous avons vu que les dénominations des unités qui y figurent peuvent révéler leurs origines géographiques et ethniques, ceci avec les réserves de la précision de la désignation et de notre capacité à les comprendre. Nous avons relevé, sous le commandement du duc de Bretagne³⁷, des corps constitués de Nerviens, de Morins, de Bataves et de Tongres placés en garnison dans l'île de Bretagne. Ceci montre une certaine continuité des solidarités militaires entre Bretagne et Armorique que nous avons vu décrire par César, puis Procope de Césarée. A l'inverse, la Bretagne fournit des troupes pour la défense du *limes* rhénan. Léon Fleuriot a montré la présence des unités bretonnes entre Rhin et Danube lorsque les Champs Décumates³⁸ étaient défendus par l'Empire³⁹. Soazig Kerneis a poursuivi ces travaux⁴⁰ dans l'investigation et la mise à jour des traces de la présence des unités bretonnes en ces lieux, pour le service de Rome. Sous l'empereur Gallien, vers 260, la défense de ce territoire fut abandonnée et les troupes bretonnes redéployées dans le dispositif de défense des Gaules. Nous retrouvons les troupes de Bretagne au IV^e siècle. Depuis *Eboracum* (York), elles avaient déjà donné l'empereur Constantin à l'Empire⁴¹. En 383, avec leur général, Maxime, qu'elles acclament et imposent à la Gaule, les légions bretonnes ont voulu réitérer cette aventure. Maxime traverse

³⁵ Cette désignation a été discutée, elle a pourtant été remise en vigueur par les éditeurs récents de ce chroniqueur : FRÉDÉGAIRE, *Chronicarum quae dicitur Fredegarii Scholastici Libri IV, Chroniques des temps mérovingiens*, traduction, introduction et notes par O. DEVILLERS et J. MEYERS, Brepols, Turnhout, 2001. Ci-après : *Fred.* Pour la désignation pp. 5-7.

³⁶ L'importance militaire de la Bretagne pour l'empire romain tardif est illustrée par le nombre de ses occurrences dans la *Notitia dignitatum*. En ce qui concerne le commandement de l'île de Bretagne, on peut observer quatre mentions : un vicaire (XXIII), un comte du littoral des Saxons de Bretagne (XXVIII), un comte de Bretagne (XXIX) et enfin un duc de Bretagne (XL).

³⁷ *Notitia dignitatum omnium ...in partibus Occidentis*, XL.

³⁸ Territoires sous autorité romaine correspondant au Palatinat (*Pfalz*) et à une grande partie du Bade-Würtemberg actuel.

³⁹ Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, op. cit., carte, p. 333.

⁴⁰ Soazig KERNEIS, «Les numeri ethniques de l'armée romaine aux II^e et III^e siècles», in *Rivista Storica dell'Antichità*, XXVI, 1996, p. 69-94 ; puis : «La Bretagne romaine...», art. cit.

⁴¹ PSEUDO SEXTUS AURÉLIUS VICTOR, *Epitome de Caesaribus*, Abrégé des Césars, Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, FESTY, édition et traduction, les Belles-Lettres, Paris, 1999, depuis César Auguste jusqu'à l'empereur Théodose, chap. XLI.

la mer et est accueilli par les troupes de Gaule de la même façon que Constantin. Maxime limite tout d'abord son pouvoir à ce domaine et est reconnu «empereur de Trèves»⁴², par son collègue d'Orient, Théodose, de 383 à 387⁴³. Date à laquelle Maxime sera défait dans sa tentative de s'approprier la totalité de l'Occident. Avant cette entreprise, et pour récompenser ses troupes, Maxime leur offre «toute la terre» dans une géographie qui est décrite par le chroniqueur breton Nennius⁴⁴. La particularité de Nennius est de témoigner d'une lecture bretonne de faits antiques, depuis l'île de Bretagne, au VIII^e siècle. Le «don de toute la terre» à ses légions n'empêchera pas Maxime d'être trahi par ses troupes, puis assassiné en Aquilée en 388. La terre offerte aux légions de Maxime est définie par Nennius en trois points⁴⁵. Le premier de ces points est *Cant Guic*, désignation en langue gauloise de l'embouchure de la Canche. L'embouchure de cette rivière se trouve à l'époque antique dans une situation plus maritime qu'aujourd'hui. Le lieu décrit correspondant approximativement à la ville actuelle de Montreuil-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais. Dans la description du moine Nennius, vient ensuite le *Montis Iovini*, il s'agit du col du Grand Saint-Bernard, passage stratégique, au travers des Alpes, entre le plateau suisse et la plaine du Pô par la vallée du Tessin. Enfin, la troisième borne est constituée par le *Cruc'h Orchidient*, cette nouvelle désignation celtique, dans ce texte du VIII^e siècle désigne «la [grande] montagne d'Occident», que les auteurs s'accordent à reconnaître comme étant le Ménez-Hom, à l'extrémité occidentale de la péninsule armoricaine.

Maxime a ainsi offert à ses troupes le corridor stratégique entre Bretagne et le siège impérial de Milan qu'il convoitait, escomptant que ses troupes soutiendraient leur bienfaiteur. Nennius n'est pas toujours considéré comme une source fiable. Ici, il est confirmé par le Code théodosien comme l'avait remarqué Léon Fleuriot⁴⁶. Théodose, pour obtenir la défection des légions bretonnes semble avoir dû reconnaître la validité des droits de ces légions sur les terres concédées. La limite ainsi décrite suit vraisemblablement le cours des fleuves comme il est d'usage à ces époques. En ce qui concerne la limite sud du territoire qui aurait été octroyé, un

⁴² Ville de garnison importante sur la Moselle et lieu de résidence du préfet des Gaules à cette époque.

⁴³ ZOSIME, *Histoire nouvelle*, Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé, PASCHOUD, édition et traduction, les Belles-Lettres, Paris, 1989, Liv. IV (364-394).

⁴⁴ NENNIUS, *Historia Brittonum*, Theodor MOMMSEN, *Chronica Minora* III, p. 111-222, MGH, *Auctores Antiquissimi*, XIII, Berlin, 1898.

⁴⁵ NENNIUS, *ibid.*, cap. XXVII.

⁴⁶ CODEX THEODOSIANUS, Theodor MOMMSEN, Paul MEYER & Paul KRÜGER, Berlin, 1905, LÉON FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, *op. cit.*, cite, p. 232, les articles compilés dans ce code où Théodose confirme le don de Maxime aux soldats qui vont le trahir.

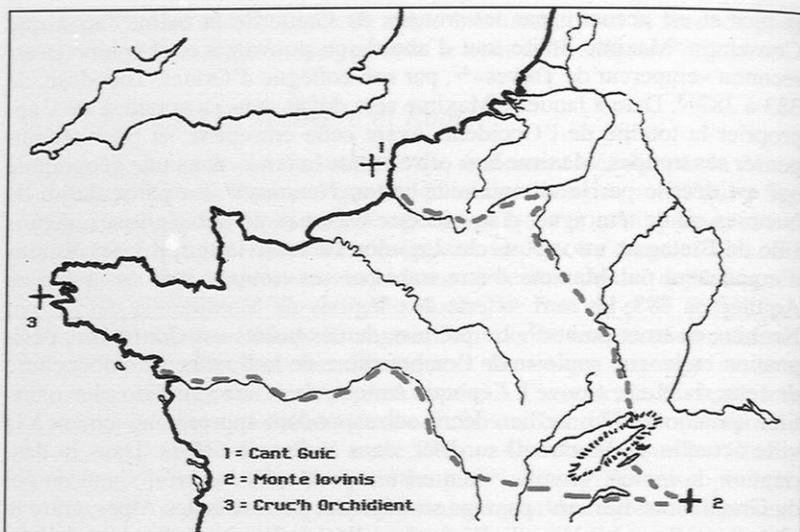


Figure 3 – Le «don de Maxime» à ses légions bretonnes (d'après Léon Fleuriot).

témoignage de cette géographie bretonne, en Gaule centrale, est attesté, sous la plume de Sidoine Apollinaire : *Britonnes qui super ligerem sitos*, «les Bretons qui se tiennent sur la Loire»⁴⁷. En dernier lieu, une ultime confirmation du don de ce territoire semble apportée par la *Notitia dignitatum* qui livre les lieux où résident des *praefecti*, des prévôts bretons.

Les prévôts des Gaules, déduites de la *Notitia dignitatum*, ont été étudiées par Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer, mais aussi plus particulièrement les prévôts bretonnes, par Soazig Kerneis, dans le corps de sa thèse⁴⁸. La difficulté de cette étude vient de ce que les désignations des unités dans la *Notitia dignitatum* ne permettent pas toujours d'identifier avec certitude l'origine des troupes décrites. Notre argument est ici d'observer à distance si certains faits historiques manifestent ou non un lien entre l'histoire de la Bretagne et les territoires de ces prévôts bretonnes, imparfaitement désignés par la *Notitia dignitatum*, dispersées à la surface de la Gaule romaine du IV^e siècle.

⁴⁷ SIDOINE APOLLINAIRE, *Poèmes et lettres, texte établi et traduit par André LOYEN*, 3 vol., Budé, Paris, vol. 1, *Poèmes* : 1960, vol. 2, *Lettres livres 1-5 & vol. 3, Lettres livres 6-9* : 1970, *Epistolarum liber I, epist. VII*.

⁴⁸ Soazig KERNEIS, *Les Celtiques, Servitude et grandeur des auxiliaires bretons...*, *op. cit.*, carte p. 349.

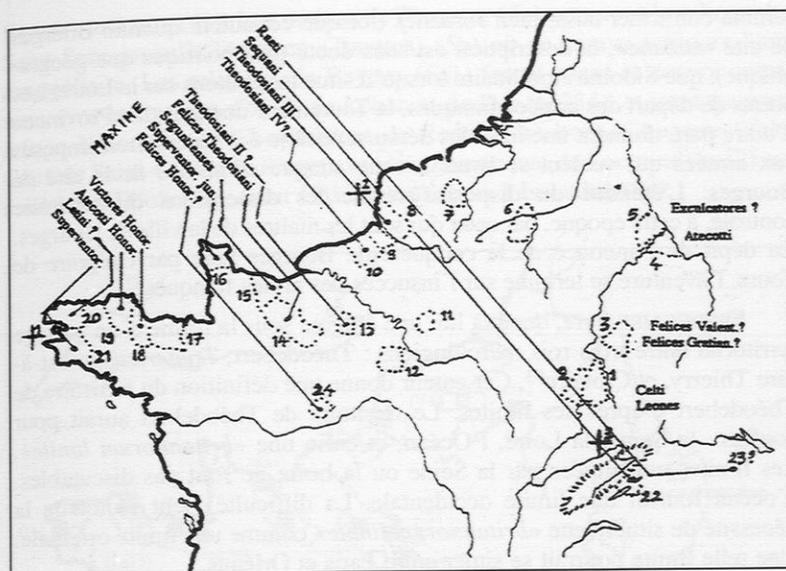


Figure 4 – Établissements bretons et préfectures létiques en Gaule à la fin du iv^e siècle (d'après Soazig Kerneis).

Les témoins des temps mérovingiens ont également fourni des informations sur la présence bretonne en Gaule. Tentons de suivre cette géographie, avec les yeux des témoins de ces époques.

§.2 - Grégoire de Tours et Frédégaire

GRÉGOIRE DE TOURS⁴⁹ situe les Bretons à Bourges en 481⁵⁰. Cet auteur nourrit à l'encontre des Bretons un ressentiment qui transparaît fréquemment. Sans doute est-ce pour cette raison qu'en 482, lorsque Grégoire décrit une attaque combinée des armées franques, à partir de la cité de Tours et de celle de Clermont⁵¹, l'ennemi ne se trouve désigné que par la locution allusive : «ceux de Bourges». Cette géographie guerrière

⁴⁹ GRÉGORIUS TURONENSIS, *Histoire ecclésiastique des Francs*, texte latin : Bruno KRUSCH & W. LEVISON *Historiarum libri X*, in *MGH, Scriptores rerum Merovingiarum I*, Hanovre, 1937 ; traduction de Henri BORDIER, Paris, Firmin Didot, tome I, 1859, et II, 1862. Ci-après : *Greg. Tur., Hist. Eccl. Franc.*

⁵⁰ *Greg. Tur., Hist. Eccl. Franc.*, II, 18.

⁵¹ *Greg. Tur., Hist. Eccl. Franc.*, VI, 12, VI, 31.

semble confirmer aussi bien Jordanès (lorsque cet auteur qualifie Bourges de cité «océane», la description est sans doute plus politique que géographique), que Sidoine Apollinaire lorsqu'il situe les Bretons sur la Loire. Les points de départ des armées franques, la Touraine d'une part, la «Province» d'autre part, donnent une idée des détours, semble-t-il nécessaires, imposés aux armées qui veulent se livrer à cette attaque combinée de la cité de Bourges. L'étendue du dispositif révèle les dimensions du territoire contrôlé, à cette époque, par ceux qui sont les maîtres de la ville de Bourges. En dépit de l'annonce de la conquête de Bourges faite par Grégoire de Tours, l'aventure se termine sur l'insuccès des armes franques⁵².

FRÉDÉGAIRE livre, quant à lui, une énigme sous la forme d'un partage territorial entre trois rois mérovingiens : Théodebert, *Teudericus*, c'est-à-dire Thierry, et Clotaire⁵³. Cet auteur donne une définition du territoire de Théodebert d'après ses limites. Le territoire de Théodebert aurait pour confins : la Seine, la Loire, l'Océan, et enfin une «*britannorum limite*». Les limites constituées par la Seine ou la Loire ne sont pas discutables. L'océan fournit une limite occidentale. La difficulté vient plutôt de la nécessité de situer cette «*britannorum limite*» comme une limite orientale. Une telle limite pourrait se situer entre Paris et Orléans.

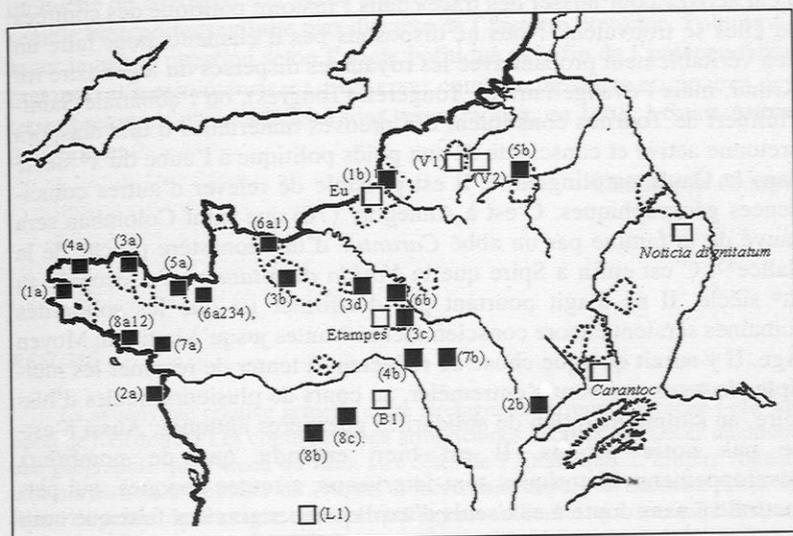
Il est temps de répondre à la question des limites oubliées. Notre argument est ici de confronter les lieux distants des prévôtés romaines, affectées à la garde de troupes bretonnes en Gaule centrale, avec des faits de l'histoire du duché de Bretagne pour vérifier une éventuelle corrélation. A la suite du don de la Neustrie aux Scandinaves par le roi de France, en 911, l'abbaye *chef* de la Bretagne, Landévennec (1a) ira trouver refuge auprès du comte Helgaud à Montreuil sur la Canche (1b), aujourd'hui Montreuil-sur-Mer⁵⁴. De la même façon, les moines de Noirmoutier (2a) iront à Tournus (2b), comme en témoigne encore l'abbatiale saint Philibert. Faut-il voir dans cette migration salvatrice des Sarmates se réfugier auprès d'autres Sarmates... cinq siècles après la *Notitia dignitatum* ? Les moines de Tréguier (3a) iront à Lisieux (3b) puis à Château-Landon (3c) et enfin Chartres (3d). L'abbaye de Saint-Pol de Léon (4a) trouvera refuge à Saint

⁵² Au contraire, cette affaire montre l'évêque de Tours en contradiction interne dans son récit. Après avoir annoncé la chute de la ville au profit des armées franques, notre chroniqueur poursuit, admettant qu'à Château-Meillant, «il y eut composition» ; il reconnaît un résultat final de la campagne franque contraire à son annonce précédente de Bourges comme ville prise : «quant à ceux qui assiégeaient Bourges, ils reçurent l'ordre de rentrer chez eux», *Greg. Tur., Hist. Eccl. Franc.*, VI, 31.

⁵³ *Fred., Chr.* VI, 20.

⁵⁴ La plupart des éléments géographiques sont extraits de Hubert GUILLOT, «Exode du clergé breton devant les invasions scandinaves», in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LIX, 1982, pp. 269-315.

Benoît-sur-Loire (4b). Les moines de Plouasne (5a) porteront la relique de Saint-Pern jusqu'à Tongeren (Tongres) (5b) où se trouve toujours leur évangéliste. Les religieux de Bayeux (6a1) feront cause et convoi commun avec les moines d'Alet, de Léhon et de Dol (6a234), et iront trouver refuge à Corbeil (6b). Les moines de Redon (7a) iront à Auxerre (7b). Ceux de Saint-Gildas de Rhuy avec la communauté de Locminé (8a12) se rendront à Déols (8b), futur Châteauroux, puis à Issoudun* (8c).



ORIGINE		DESTINATION	
Landevennec	(1a)	Montreuil sur la Canche	(1b)
Noirmoutier	(2a)	Tournus	(2b)
Tréguier	(3a)	Lisieux	(3b)
"	"	Château-Landon	(3c)
"	"	Chartres	(3d)
Saint-Pol de Léon	(4a)	Saint-Benoît-sur-Loire	(4b)
Plouasne	(5a)	Tongres	(5b)
Bayeux, Alet, Léhon et Dol	(6a1) + (6a234)	Corbeil	(6b)
Redon	(7a)	Auxerre	(7b)
Saint-Gildas-de-Rhuy et Locminé	(8a12)	Déols (futur Châteauroux)	(8b)
"	"	Issoudun	(8c)

Figure 5 - Rapport entre prévôtés du IV^e siècle et histoire bretonne en Gaule centrale, au X^e siècle, et coïncidences postérieures

Dans cette géographie à la fois guerrière et sacrée, faut-il voir les saints se réfugier auprès de rois oubliés ? C'est dans la cité frontière de l'ancienne Neustrie, à Eu, que cette affaire trouvera son dénouement : le comte Herbert de Vermandois (V1) et le roi Aethelstan de Bretagne négocieront, à Eu, le retour du prince des Bretons, Alain Barbe-Torte.

Ainsi, des lieux très éloignés du duché de Bretagne portent la marque historique de la présence de communautés bretonnes suffisamment actives pour laisser des traces dans l'histoire politique des contrées où elles se trouvaient. Nous ne disposons pas d'éléments pour faire un lien véritablement probant avec les royaumes dispersés du légendaire roi Arthur, mais l'évangéliste de Tongeren (Tongres), ou l'abbatiale Saint-Philibert de Tournus constituent des preuves matérielles d'une diaspora bretonne active et consciente de son poids politique à l'aube du x^e siècle dans la Gaule carolingienne. Il est possible de relever d'autres coïncidences géographiques. C'est à Annegray (70) que saint Colomban sera sauvé de la famine par un abbé *Carantoc* d'un monastère proche de la Salice⁵⁵. C'est enfin à Spire que la *Notitia dignitatum* sera recopiée au xi^e siècle. Il ne s'agit pourtant pas d'affirmer ici que les solidarités romaines seraient encore consciemment vivantes jusqu'à la fin du Moyen Âge. Il y aurait quelque chose de réducteur à tenter de résumer les multiples facteurs qui vont s'entremêler, au cours de plusieurs siècles d'histoire, au simple maintien de solidarités guerrières antiques. Aussi n'est-ce pas notre propos. Il est bien entendu que de nombreux développements historiques sont intervenus, à toutes époques, qui permettraient sans doute à eux seuls d'expliquer certains des faits que nous relevons ici. Mais nous avons annoncé une piste à suivre. Il convient d'en relever la trace jusqu'au bout et d'observer les coïncidences géographiques entre les prévôtés bretonnes du iv^e siècle et l'histoire du Duché breton.

Observons donc encore que c'est en un fils de Vermandois (V2) que le roi de France trouvera un prince, pour le donner à la Bretagne, sous le nom de Pierre I^{er}, par la suite surnommé Mauclerc. Quant à la présence bretonne, signalée à Bourges (B1) par Grégoire de Tours et Sidoine Apollinaire, elle n'est pas oubliée, en 1225, lorsque l'auteur du Lancelot en prose tient la ville de Bourges pour indépendante du «roi de Gaule qui

⁵⁵ *Vita Columbani*, KRUSCH, *op. cit.*, I, 7 (14). Sur la localisation de ce monastère : CHEVALLIER, «Le monastère Salicis et son identification», in : *Revue Charlemagne*, Marius BESSON (éd.), Paris, Albert Fontemoing, 1912, p. 67 et sq.

⁵⁶ *Lancelot du Lac*, Lettres gothiques, collection dirigée par Michel ZINK, Paris, Le Livre de Poche, 1999, p. 41.

or est appelée France»⁵⁶ et affirmera la suzeraineté du roi des Bretons sur la ville de Bourges⁵⁷. Nous sommes bien ici en présence d'un regard politique alors motivée par une géographie oubliée du pouvoir. Enfin, faut-il voir la conséquence des géographies antiques de l'Armorique et de la Bretagne, lorsque, en 1532, quand François I^{er} hérite de la Bretagne, à la suite de la mort de la dernière duchesse, Claude de France, la vicomté d'Etampes appartienne à la couronne de Bretagne, ou encore que le trésor du duché de Bretagne soit gardé à Limoges (L1) ? Chacune de ces terres semble bien porteuse d'une part discrète de l'histoire bretonne. Pour envisager la même question selon l'angle politique, à la fin de l'indépendance bretonne, il serait intéressant d'observer combien de sujets originaires des terres bretonnes d'outre Duché sont venus mourir, en 1488, à Saint-Aubin du Cormier ?

Christophe CAMBY

RÉSUMÉ

La synonymie relative actuelle entre Bretagne et Armorique cache-t-elle un oubli de l'Histoire ? Les confédérations armoricaines décrites par César montrent une géographie qui s'étend du Rhin aux côtes de l'Atlantique. L'Empire romain utilisera la notion militaire de *Tractus armoricanus* depuis la Garonne jusqu'au Rhin. Le terme de Bretagne suit les contingents militaires qui servent l'Empire depuis leur île jusqu'aux lieux de leurs garnisons. Les légions bretonnes recevront le «don de la terre» des mains de l'empereur Maxime. Des prévôtés bretonnes sont connues par les documents administratifs romains. La Gaule mérovingienne montre la présence de cette diaspora militaire. En Gaule carolingienne, les migrations des saints bretons s'effectuent comme si les solidarités antiques, entre populations militaires romaines, étaient encore vivaces.

⁵⁷ A quand un festival interceltique des Gaules, à Bourges ?